

<https://www.xn--lecanardrepublcain-jwb.net/spip.php?article617>



Réponse de André Bellon à Anicet Le Pors

- Dossiers - Constituante -



Date de mise en ligne : mercredi 12 septembre 2012

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Dans un texte largement diffusé le 5 avril 2012 et intitulé « Le rôle de l'État et son évolution », Anicet Le Pors analyse la question des institutions à la fois sur un plan historique et quant à l'opportunité de faire de ce problème une question centrale du moment.

Disons tout de suite que ce texte est particulièrement utile en cette période ; il prolonge d'ailleurs d'autres écrits du même auteur et je souhaite particulièrement qu'il puisse être à l'origine d'un débat bien nécessaire.

Au-delà d'un survol de l'Histoire des institutions en France, Le Pors cible sur la période actuelle en y voyant, avec raison d'ailleurs, une volonté de nos responsables de banaliser la France, d'en gommer les singularités, en particulier les options républicaines. Il déclare ainsi : « Comme l'a écrit le philosophe Marcel Gauchet : "*Le programme initial du sarkozysme, c'est un programme de banalisation de la France*", phrase d'ailleurs reprise dans le préambule du texte. Rien de plus vrai, mais pourquoi spécifiquement Sarkozy ? C'est là le programme de tous les gouvernements successifs depuis plusieurs décennies. Il serait plus juste de dire que le Président de la République, assez omnipotent par rapport à son peuple, est, pour l'essentiel, le porte parole de Bruxelles en matière économique et financière.

Cette remarque serait accessoire si elle n'expliquait pourquoi le peuple, en tant que tel, n'apparaît pas comme acteur dans ce texte, au-delà des références nécessaires à la démocratie. Car s'il est bon de se poser la question de l'équilibre des institutions, en particulier quant au rôle du Parlement, il conviendrait évidemment de se demander en amont si le Parlement sert encore à quelque chose. Car, s'il ne sert à rien, est-il vraiment nécessaire de se poser la question de l'équilibre des pouvoirs sur l'espace national ? J'avais moi-même posé la question de cet équilibre dans un article du Monde *diplomatique* de mars 2007, (<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article130>) intitulé « changer de Président ou changer de Constitution ? », mais je conclusais en déclarant que l'élection d'une Assemblée Constituante au suffrage universel était à l'ordre du jour.

C'est là que réside une divergence profonde avec Anicet Le Pors. Celui-ci nous déclare : « *La même argumentation (que celle opposée aux partisans de la 6ème république -souligné par nous-) pourrait être opposée aux partisans d'une Constituante. Toutes les constituantes sont survenues après des événements majeurs et sur les décombres de l'ordre précédent. Ce n'est pas la situation actuelle et une telle proposition permet de ne rien dire du contenu. C'est encore une facilité* ». Le moins qu'on puisse dire est que limiter la réponse à l'idée de Constituante à une soixantaine de mots dans un texte qui en comporte environ douze mille est une remarquable facilité.

Dans l'Histoire, on ne peut proclamer que des événements étaient « majeurs » qu'après ces événements. Par exemple, comme le dit Claude Nicolet, grand Historien de la République, la Révolution de 1848 aurait sans doute pu être évitée si Louis-Philippe avait tout simplement triplé un corps électoral exsangue dans le système censitaire qu'il avait créé. Qui décide donc que les événements justifient un changement radical ? Qui, sinon les citoyens ? Qui considère qu'ils s'accommodent très bien de la situation dramatique dans laquelle s'enfoncé le pays ? N'ont-ils pas d'ailleurs répondu le 29 mai 2005 et qui a décidé que leur avis n'avait pas d'importance ?

La vraie question n'est d'ailleurs pas là. Elle est de savoir qui décidera d'un nouvel équilibre des pouvoirs. Qui, sinon le peuple ? Et qui a les moyens de passer outre aux diktats de Bruxelles ? Qui, sinon les citoyens ? Au nom de quelle enquête a-t-on décidé qu'ils n'avaient pas plus d'idées que les quelques experts qui proposent des modifications institutionnelles ? Ceux-ci ont-ils, plus que l'ensemble des citoyens, la capacité d'imposer des réformes ? En fait, la question posée par la Constituante est la reconnaissance du rôle éminent du peuple en tant que corps politique souverain dans une phase de contradictions majeures. En aucun cas, cela ne saurait signifier une vision romantique du peuple trouvant naturellement la voie du salut. Les appels aux élus, aussi bien nationaux que locaux, que nous avons lancées prouvent, de notre part, la recherche d'une solution équilibrée.

Réponse de André Bellon à Anicet Le Pors

En revanche, le refus de donner la parole aux citoyens, au nom d'une situation qui ne le justifierait pas, porte en germe des révoltes qu'on déclarera plus tard ne pas avoir voulues.

Article également publié par l'**Association pour une Constituante** :

<http://www.pouruneconstituante.fr/>.